AIPR - Concepteur autorisation d'intervention à proximité des réseaux

Contenu de la formation :

Administratif

- Contexte et environnement réglementaire : la Réforme Anti Endommagement
- Identification, rôles et devoirs des intervenants dans un projet « à proximité des réseaux » :
- La procédure DT en détails
- La procédure DICT en détails
- Documents Marché

Réseaux

- (Re)Connaissance des réseaux
- Marquage – Piquetage
- Cartographie

TRAVAUX

- Techniques de travaux
- Le Guide Technique
- Les affleurants
- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommages

Sécurité

- Règles de sécurité élémentaires sur un chantier de BTP : Ça sent le gaz...
- Pour aller plus loin
- Entrainement) l'évaluation et QCM

Objectifs de la formation :

- Prévenir les dommages aux réseaux aériens et enterrés lors de travaux effectués dans leur voisinage
- Préparer et exécuter les travaux sur la voie publique ou dans le domaine privé en tenant compte de l'existence de réseaux aériens ou enterrés à proximité, et en prenant les mesures de sécurité nécessaires pour éviter tout dommage à ces réseaux susceptible d'entraîner des coupures des services publics (eau, électricité, gaz, téléphone...), ou des accidents pouvant toucher le personnel des entreprises de travaux ou les riverains (explosion de gaz, électrisation ou électrocution...) ou des pollutions pouvant toucher l'environnement (rejets accidentels de produits pétroliers ou de produits chimiques)

Métiers et emplois visés :

Personnels de la maîtrise d'ouvrage ou de la maîtrise d'œuvre des travaux

Public concerné :

Demandeur.euse d'emploi
Jeune 16-29 ans
Salarié.e
Individuel.le autre

Méthodes et outils pédagogiques :

Le parcours est individualisé. La durée totale est donnée à titre indicatif. Un positionnement réglementaire sera réalisé en début de parcours afin d'étudier la possibilité de réduction du nombre d'heures.

Modalités d'enseignement :

Formation entièrement présentielle

Durée indicative en centre de formation :

7 heures

Durée indicative en entreprise :

0 heures

Pré-requis :

- Compréhension de la langue française

Modalités d'admission :

Dossier de candidature

Niveau d'entrée :

Aucun : sans niveau spécifique

Niveau de sortie :

sans niveau spécifique

Validations :

Habilitation permettant à l'employeur de délivrer **l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux** – *Obligation depuis le 1er janvier 2018*

Financement :

Financement individuel
Plan de développement des compétences

Tarif de référence :

175€/jour

Lieu(x) de formation :

Argentan

Accès aux personnes en situation de handicap (ou PMR) :

Antenne accessible en rez de chaussée. Le référent handicap de l'antenne se tient à la disposition des personnes en situation de handicap, de l'accueil jusqu'à la fin de la formation suivie.

Prochaines dates :

Atelier permanent

Renseignements et inscriptions

Nom du contact : Loïc ANNE
Téléphone : 02 33 12 21 60
Courriel : loic.anne@ac-normandie.fr